

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 20 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 20 SEPTEMBRE A DIX-NEUF HEURES,

Date de la convocation du C. C. A. S. : 15 septembre 2022

Date et heure du C.C.A.S. : 20 septembre 2022 à 19h

Lieu du C.C.A.S. : Mairie

Présidente de séance : Mme Marie-Laure EVAIN

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 9

Nombre de membres du conseil d'administration présents : 6

Nombre de membres du conseil d'administration représentés : 1

Nombre de membres du conseil d'administration absents : 2

Nombre de votants : 7

**PRÉSENTS** : Mme Marie-Laure EVAIN, Mme Dominique CHARGÉ, M. Eric MARTIAL, Mme Nathalie ATHIMON, Mme Aline DURAND- Mme Héléne PINSON

**ABSENT EXCUSÉ** : M. Emmanuel TERRIEN

**ABSENT** : M. Pierre-Alain ORIOT

**REPRÉSENTÉ** : M. Lionel PERRIGUEY donne pouvoir à Mme Marie-Laure EVAIN

---

Mme Marie-Laure EVAIN, vice-présidente du C.C.A.S., ouvre la séance à 19h30.

Madame Aline DURAND est désignée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du C.C.A.S. du 05/07/2022

*Le procès-verbal du CCAS du 5 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.*

2) Délégations exercées par le président et la vice-présidente du C.C.A.S. depuis le dernier conseil d'administration :

Dossier 5-2022 : MME. M. F.

Attribution de 2 bons alimentaires de 60 euros le 13 juillet et 9 août 2022

Suivi des dossiers et demandes d'aides légales

- Suivi : dossier 5-2022 : MME M. F

Madame a trouvé un travail à temps partiel comme livreuse de prospectus. Pas de nouvelle demande financière.

3) Délibérations

Demande aides légales Mme et M G.

Mme Marie-Laure EVAIN, Vice-Présidente du CCAS, explique la situation de Mme et Monsieur G. à la commission. Madame et Monsieur sont originaire du Pérou, retraités et locataires d'un logement social. Ils perçoivent tous deux des pensions de retraites de faibles montants, Mme perçoit un complément d'AAH et de Majoration pour la vie autonome (MVA).

Ils sollicitent le CCAS sur le plan financier car leur compte bancaire présente un découvert de 564 euros. La situation s'explique en partie par la régularisation de leur dossier CAF. En effet, du fait d'une mauvaise compréhension de la langue française mais de bonne foi, Monsieur a fait une erreur de

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 20 septembre 2022

déclaration. Simultanément, la CAF a également fait une erreur dans le calcul de leurs droits et a retenu 156 euros durant 4 mois pour commencer à solder une dette estimée à 2 856 euros.

L'EDS a soutenu le couple dans une demande de recours gracieux et le dossier est enfin régularisé. La dette n'existe plus. Cependant, malgré avoir reconnu leur erreur la CAF n'a pas remboursé le couple. Madame ayant des problèmes de santé, elle a régime alimentaire particulier à suivre. Les produits coûtent chers et n'épargnent pas le budget. Les soins sont également en partie non remboursés.

L'EDS (*Espace Départemental Solidaire*) de Sainte Luce S/Loire sollicite une aide financière pour résorber le découvert bancaire d'un montant de 564.85 euros.

Il est proposé une prise en charge à hauteur de 364.85 euros par le CCAS pour soulager le budget de ce couple.

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'étude par l'EDS (*Espace Départemental Solidaire*) le 28 juillet 2022 et du CCAS le 8 août 2022,

Entendu cet exposé, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, accorde une aide financière de 364.85 euros. Cette aide sera directement versée sur le compte bancaire de Mme et M G.

## **Demande aides légales Mme M-R P.**

Madame Marie-Laure EVAIN, Vice-Présidente du CCAS, rappelle la situation de Madame P. à la commission.

Madame vit seule dans un logement du parc privé. Agent d'entretien à temps partiel, elle perçoit, au-delà de son salaire, un complément de prime d'activité et une pension de reversions.

Madame P. doit disposer d'un véhicule pour se rendre à son travail ainsi que pour ses allers-retours professionnels mais également pour se rendre au domicile de son fils résidant à Cholet afin de garder son petit-fils 1 à 2 fois par semaine. L'entretien de son véhicule a demandé des gros travaux et afin de solder deux factures de garage d'un montant total de 400.88 euros, elle a réactivé un crédit à la consommation sous forme de réserve et rembourse 109.38 euros/mois. Le CCAS a validé une aide à hauteur de 199.30 euros le 5 juillet dernier.

Madame P. démontre de réelles qualités de gestionnaire et parvient à équilibrer son budget malgré de faibles ressources. Elle est notamment parvenue à rembourser une partie de son crédit consommation. Elle déménage en octobre dans un logement social qui sera moins coûteux.

Depuis la dernier Conseil d'Administration, Madame P. a subi des imprévus qui la maintiennent en difficulté financière : congélateur en panne et perte de ses denrées alimentaires ainsi que de nouveaux frais liés à son véhicule qui est tombé en panne fin août. La facture de garage s'élève à 759.96 euros.

Madame ne peut être soutenue par son entourage proche sur le plan financier. Sa seule solution serait de souscrire de nouveau un crédit pour solder cette dette et par conséquent augmenter son endettement.

L'EDS (*Espace Départemental Solidaire*) de Sainte Luce S/Loire et Mme P. sollicitent une aide financière pour la facture de garage dont le montant est de 759.96 euros.

Il est proposé une prise en charge de la totalité par le CCAS pour réduire les mensualités et soulager le budget de Madame.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 20 septembre 2022

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'étude par l'EDS (Espace Départemental Solidaire) le 8 septembre 2022 et du CCAS le 9 septembre 2022,

Entendu cet exposé, le conseil d'administration, après en avoir délibéré accorde une aide financière de 759.96 euros pour la facture de garage qui sera versée directement sur le compte bancaire du garage MENARD ROUSSEAU.

#### 4) Informations diverses

##### **Retour plan canicule :**

4 alertes « Fortes chaleurs » : 16 juin-12 juillet-18 juillet et 10 août.

Retour positif : pas de courses effectuées par les bénévoles. 1 seule visite par Hélène PINSON chez Mme Colette PINSON. Les personnes inscrites au registre savent anticiper les vagues de chaleurs, prévoient leurs courses, s'hydratent.

##### **Temps forts :**

##### **Semaine bleue :**

**Spectacle** organisé par le CLIC : 3 octobre à 14h30 au Vallon.

L'espace jeunes participe au spectacle via une vidéo qui sera réalisée le 21 septembre. Dominique CHARGÉ, Elisabeth PREL, Nathalie ATHIMON, Aline DURAND, Marco BILLOT et Marie-Laure EVAIN seront présents pour l'organisation du goûter et le transport. Présence demandée à 14h. L'association des petits frères des pauvres sera présente comme invitée et présentera ses missions.

**Atelier prévention routière** : 4 octobre de 14h à 17h au Vallon.

Nombre d'inscrits : 45

Présents pour l'accueil et la mise en place de la pause-café : Marco BILLOT -Dominique CHARGÉ - Elisabeth PREL-Aline DURAND et Marie Laure EVAIN.

##### **Téléthon :**

Un courrier d'invitation à la réunion du mardi 4 octobre a été transmis aux associations et aux acteurs économiques.

##### **Projets :**

**Bus itinérant de l'UDAF** : le dispositif débutera le mardi 7 décembre, la salle du Conseil Municipal est réservée dans le cas où le bus ne serait pas prêt. Article de présentation de l'association et du bus itinérant est prévu dans le LDDM de novembre/décembre.

**Mutuelle santé** : rendez-vous prévu jeudi 22 septembre avec Groupama. L'association ACTIOM doit contacter Marie-Laure EVAIN.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 20 septembre 2022

Livraison logements sociaux : visite appartement témoin prévue semaine 50. Communication à prévoir dans LDDM de novembre/décembre.

Rencontre avec l'EDS : Marie-Laure EVAIN évoque le rendez-vous avec la responsable de l'EDS de Sainte Luce et avec Yohann BRIAND du département, remplaçant de Corinne LE GALL.

Rencontre avec l'association des petits frères des pauvres : présentation des missions de l'association qui accompagne les personnes de plus de 50 ans en grande précarité (isolement social et financier). Une plaquette est remise à l'assemblée.

## 5) Questions diverses

Les référentes du MSM font part aux membres du CCAS, qu'actuellement, elles ont des difficultés à trouver un chauffeur disponible et que leur message reste parfois sans réponse, qu'elle soit positive ou négative. Les demandeurs étant souvent âgés et impatient d'avoir une réponse rapide. Ce à quoi, il est décidé d'adresser un mail aux chauffeurs.

**Prochaine réunion : mardi 22 novembre 2022**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 20 septembre 2022

Fait à Mauves-sur-Loire, le 20 septembre 2022,

Le secrétaire de séance, Aline DURAND

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
TERRIEN	Emmanuel	Maire, président du C.C.A.S	Absent excusé
EVAIN	Marie-Laure	2 <sup>ème</sup> maire adjointe, vice-présidente du CCAS	
CHARGÉ	Dominique	Conseillère municipale	
MARTIAL	Eric	Conseiller municipal	
PINSON	Hélène	Conseillère municipale	
DURAND	Aline	Représentante des associations de retraités	
ATHIMON	Nathalie	Représentante de la MSA	
PERRIGUEY	Lionel	Représentant des personnes handicapées	Donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN
ORIOU	Pierre-Alain	Représentant de l'U.D.A.F.	Absent

